

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

UN TOIT POUR TOI

Société Anonyme à Conseil d'administration
Capital social de 225 000 euros
Siège social : 20, rue Juliette Dodu, 75010 Paris
501 446 439 R.C.S. PARIS

Avis rectificatif

Rectificatif à l'annonce d'avis de réunion valant convocation à l'assemblée générale ordinaire de la société UN TOIT POUR TOI S.A. publiée au *Bulletin des Annonces légales obligatoires* au Bulletin n° 114 du 22 septembre 2017.

MM. les actionnaires sont informés de la rectification du premier paragraphe de l'avis de réunion valant avis de convocation à l'assemblée générale ordinaire, publié au BALO au Bulletin n° 114 du 22 septembre 2017, qui doit être lu comme suit :

« Le Conseil d'Administration de la S.A Un Toit pour Toi a l'honneur d'inviter ses actionnaires à participer à son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 29 janvier 2018 à 10 heures au 224, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour et les projets de résolutions suivants.

Première résolution (*Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016*). – L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration, du Président du Conseil et des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2016, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date.

Deuxième résolution (*Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016*). – L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration, du Président du Conseil et des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2016, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés.

Troisième résolution. – L'Assemblée Générale nomme Monsieur Michel FROMONT, né le 11 mars 1936 à la Chartre-sur-le-Loire, demeurant au 49, avenue Louis Pasteur, 34470 Perols, en tant qu'Administrateur de la Société, pour un mandat d'une durée de 4 ans qui se terminera lors de l'Assemblée générale Ordinaire de 2021.

Quatrième résolution. – L'Assemblée Générale modifie le siège social de la SA Un Toit Pour Toi au 10, rue de Penthièvre, 75008 PARIS.

Cinquième résolution. – L'assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ayant pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux comptes relatif à la procédure d'alerte et du rapport du Conseil d'Administration, prend acte des termes desdits rapports ainsi que des mesures décrites dans le rapport du Conseil d'Administration en vue d'assurer la continuité d'exploitation. »

Le Conseil d'Administration

1705407